

**Bureau syndical du 13 juin 2019**

**DELIBERATION N° 2019-06-043**  
**Avis sur le principe du transfert de la gestion du quai de transfert de Notre Dame de la Serra à Calvi**

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le treize juin à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le sept juin, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situés dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	13	13	

**Présents :**

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et VALERY Jean-Noël.

**Présentes :**

Mesdames : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.

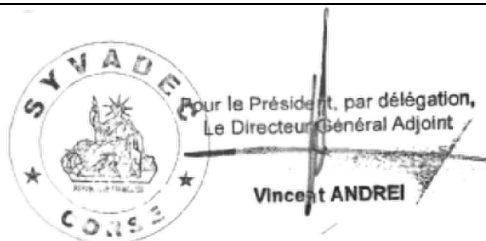
**Absents :**

Madame : BATTESTINI Serena.  
 Messieurs : PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 24/06/2019

et de la publication de l'acte le: 24/06/2019



Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20190613-2019-06-043-DE  
 Date de réception préfecture :

**Monsieur Pierre Guidoni, Vice-Président, expose :**

Il est rappelé que la Communauté de Communes gère actuellement le transfert de ses ordures ménagères sur le site provisoire de Notre Dame de la Serra à Calvi et qu'elle a entrepris des recherches foncières en vue de l'implantation d'équipements pérennes sur son territoire.

Aussi, par délibération en date du 18 décembre 2018, la Communauté de Communes Calvi-Balagne a décidé d'acquérir la parcelle ZH 29 sur la commune de Montegrosso et la commune de Montegrosso a décidé par délibération en date du 26 janvier 2019, de rétrocéder une partie de ce terrain à la Communauté de Communes, dès que l'acquisition sera effective.

Par courrier, en date du 4 avril 2019, la Communauté de Communes a fait part de son intention de solliciter le Syvadec, dès lors que la vente sera effective, pour être maître d'ouvrage pour la construction sur ce site du quai de transfert et de la recyclerie. Dans ce contexte, elle demande le transfert de la gestion du quai de transit de Notre Dame de la Serra.

Le Président demande aux membres du bureau d'approuver le lancement des démarches en vue du transfert de la gestion du quai de transfert de Notre Dame de la Serra sur la commune de Calvi.

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :**

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant la nécessité pour le Syvadec de lancer les démarches préalables pour assurer la gestion du quai de transit de Notre Dame de La Serra,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à lancer les démarches préalables pour le transfert de la gestion du quai de transfert d'ordures ménagères de Notre Dame de La Serra,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être contestée devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage.

Accusé de réception en préfecture  
025-20000827-20190613-2019-06-043-DE  
Date de réception préfecture :

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Avis sur le principe de transfert de la recyclerie de Calvi

---

**Date de transmission de l'acte :** 24/06/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/06/2019

---

**Numéro de l'acte :** 2019-06-043 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 02B-200009827-20190613-2019-06-043-DE

---

**Date de décision :** 13/06/2019

**Acte transmis par :** Vincent ANDREI

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public